



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Nef obtient un agrément pour la réalisation de Prêts Bonifiés à l'Agriculture et confirme sa position de financeur de référence de la filière bio

Depuis le 1^{er} janvier dernier, la Société financière de la Nef dispose d'un agrément du Ministère de l'Agriculture lui permettant d'accorder des Prêts Bonifiés à l'Agriculture. Elle renforce ainsi sa position de partenaire de référence de la filière bio en proposant une gamme complète de solutions de financement à ses différents intervenants.

Le premier prêt accordé par la Nef permet le financement d'un investissement foncier sur une exploitation en biodynamie. En 25 ans, la Nef a développé une véritable expertise dans le financement de l'ensemble des activités de la filière bio : production, transformation, centrale d'achat et commercialisation. Elle a notamment financé l'installation de nombreux agriculteurs et le déploiement de plusieurs réseaux de distribution.

Aujourd'hui, grâce à l'attribution de ce nouvel agrément, elle complète sa gamme de solutions de financement et propose, parallèlement aux prêts à moyen et long terme classiques, des Prêts Bonifiés à l'Agriculture, pour des exploitations en bio et biodynamie.

Consistant en un véritable dispositif d'accompagnement, ces prêts permettent de faciliter l'installation et le développement d'exploitations agricoles répondant à un certain nombre de critères d'éligibilité. Elles peuvent ainsi bénéficier, dans certaines conditions, de taux d'intérêt moins élevés que ceux des prêts classiques.

La position de partenaire de référence de la filière bio occupée par la Nef est renforcée par le sens même de l'action de la coopérative : relier épargnants et emprunteurs autour de projets respectueux de l'homme et de l'environnement. Ses interventions se font donc grâce à l'argent collecté auprès d'épargnants désireux de soutenir le développement de la bio en France.

En 2004, la Nef a accordé 67 prêts dans le secteur de l'écologie : 21 de ces financements concernaient directement l'agriculture biologique et biodynamique, et 39 les autres activités de la filière bio. Le montant des prêts accordés aux intervenants de la filière s'est élevé à 2 800 000 €, soit 35% du total prêté pendant l'année.

La Société financière de la Nef est un organisme de crédit agréé par la Banque de France depuis 1988. En 17 ans, elle est devenue l'établissement de référence en matière d'épargne et de finances solidaires en permettant à chacun d'agir de manière responsable avec son argent. Elle intervient au moyen de prêts professionnels et associatifs pour soutenir des projets à caractère social, environnemental et culturel. En tant que coopérative de finances solidaires, son capital est détenu par ses 12500 sociétaires. En 2001, la Nef a reçu l'agrément « entreprise solidaire ». Elle est membre fondateur de la FEBEA (Fédération Européenne des Banques Ethiques et Alternatives) et de Finansol.